9 agriculteurs arrosent leurs plantations ? 1,5 million d'euros d'amende !

écrit par Jacques Martinez | 19 juillet 2025

 1,5 million d'euros de sanction : le jugement fou du tribunal de La Rochelle contre 9 agriculteurs



Neuf agriculteurs de Charente-Maritime ont été condamnés à payer 1,5 million d'euros pour avoir utilisé des retenues d'eau agricoles... Dans un cadre pourtant autorisé par le préfet.

1,5 million d'euros de sanction : le jugement fou du tribunal de La Rochelle contre 9 agriculteurs



Neuf agriculteurs de Charente-Maritime ont été condamnés à payer 1,5 million d'euros pour avoir utilisé des retenues d'eau agricoles... Dans un cadre pourtant autorisé par le préfet.

À La Rochelle, 80 000 habitants, préfecture de la Charente-Maritime, certains juges n'hésitent pas à mettre plus d'un million d'euros d'amendes à des agriculteurs! Le Point parle, lui, de « 1,5 million d'euros »! Ces juges pensent peut-être que ces paysans ont ainsi remporté le gros lot de la FDJ, non pas celui de la Française Des Jeux mais celui de la Faramineuse Décision Judiciaire!

Il faut reconnaître qu'il est plus risqué pour des juges de lutter -ou ne serait-ce que d'avoir envie de se lancer dans cette lutte- contre des trafiquants de drogue que de s'en prendre à des paysans !

Peut-être parce que des trafiquants de drogue risquent fort d'être plus virulents que des …« bouseux », oui, des « gueux » comme les appelle gentiment Alexandre Jardin…

En outre, la lutte anti-drogue, doivent penser certains

juges, risquerait, peut-être, d'embêter des dizaines de malheureux petits délinquants s'y adonnant dans le secteur rochelais puisque, dans cette ville, ce que le tribunal ne peut pas ne pas savoir, vivent des trafiquants non seulement locaux mais aussi d'envergure européenne comme l'a signalé Actu-France (1)

Non,, certains jugent préfèrent s'en prendre à des agriculteurs ! Car les seules munitions que ces « péquenauds » et « péquenaudes » pourraient leur envoyer seraient des bouses malodorantes mais pas mortelles ! Et les juges qui, sans le savoir, se sont peut-être, en des restaurants chics rochelais, régalés plus d'une fois en dégustant des produits provenant des champs irrigués en eau parfaitement saine par ces « bouseux » qu'ils entendent ruiner !!!

Oui, ces juges qui ont condamné ces agriculteurs pour « trafic d'eau » -Oh là, là !!!- n'y sont pas allés avec le dos du plateau, -celui de droite ou celui de gauche de la balance appelée Justice ? Devinez !-

Le plateau de « leur » justice, qui, en principe devrait être « LA Justice » qu'après une telle décision, j'orthographierais plutôt « l' a j u s t i c e » ! Avec donc un « a » privatif !

Et pour quelle raison une telle « a j u s t i c e » à plus d'un million d'euros ? Voire comm le titre Le Point : « 1,5 million d'euros de sanction : le jugement fou du tribunal de La Rochelle contre 9 agriculteurs »

Oui « fou »est ce jugement…

Alors que le Préfet était d'accord avec l'utilisation de cette eau par les agriculteurs comme l'ajoute Le Point :

« Neuf agriculteurs de Charente-Maritime ont été condamnés à payer 1,5 million d'euros pour avoir utilisé des retenues d'eau agricoles… Dans un cadre pourtant autorisé par le préfet. »

Ah, s'ils avaient utilisé de la drogue, cela eût été pardonnable… Non, non, pas de drogue ! Ils ont utilisé de l'eau ! Oui, un MILLION à un MILLION et DEMI d'EUROS pour de l'EAU ! Certes c'était de l'eau parfaitement pure ! C'était celle de réserves d'eau ! Sauf que ces réserves n'étaient pas destinées à l'irrigation !!! Donner à boire aux humains, ok, mais surtout pas à boire à des plantes crevant de soif et elles-même destinées à nourrir des… humains !!!

Effectivement, à La Rochelle, il vaut mieux travailler dans les réseaux de drogues entraînant des gamins vers la mort que dans les réseaux d'eau destinés à la vie de n'importe quel humain !

Le site Terre-Net a fait part de la colère des agriculteurs condamnés…

Ainsi « chaque exploitant a 20 000 euros d'amende et chaque entreprise a 100 000 euros, soit 1,08 million au total. Ils devront aussi verser solidairement 400 000 euros d'indemnisation à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre du préjudice écologique, une première selon l'association Nature Environnement 17 qui obtient, elle, 30 000 euros pour préjudice moral. »

Dans un tel procès, il vaut mieux être écolo ayant eu un… « préjudice moral » que bouseux ayant voulu éviter à des Terriens d'avoir un préjudice alimentaire !

Plus d'un million d'euros d'amendes pour de l'irrigation illégale

Inutile de se demander quel est le plateau -celui de droite ou de gauche ?- qui a pesé le plus pour ces juges.

Pour le moment...

« Les mis en cause ont fait appel de ces condamnations supérieures aux réquisitions. »

L'avocat des agriculteurs, Me Laurent Verdier, a critiqué ce jugement :

« Le tribunal a prononcé une sanction très lourde mais nous sommes dans un État de droit et il n'y a pas de punition collective. On ne condamne pas les gens pour l'exemple. »

L'un des neuf condamnés, Franckie Héraud, exploitant à Cram-Chaban dans le Marais poitevin, a déploré :

« Je suis anéanti. Je n'ai jamais volé, je n'ai jamais rien cassé. Je suis maraîcher, je fournis en local quatre magasins fermiers, j'ai quatre employés et cinq ou six occasionnels. »

Ajoutant...

« On va devoir prendre tout ce qu'on a pour payer cette amende disproportionnée. Je ne peux pas faire de maraîchage sans eau (...) On ne veut plus d'agriculture, on ne veut plus de nous ? Il faut nous le dire. »

La justice reprochait aux prévenus d'avoir, entre octobre 2020 et mars 2023, puisé de l'eau pour irriguer les cultures dans quatre retenues du nord du département.

Lors de l'audience le 22 mai, le procureur s'était pourtant montre conciliante en déclarant à propos de ces agriculteurs :

« Il n'est pas question de leur faire mettre la clé sous la porte avec ces sanctions financières mais de leur demander de respecter les décisions administratives ». Mais voilà les juges étaient plutôt du côté des « écolos » et du « j'en ai rien à péter » d'une Sandrine Rousseau que du côté de ces « rigolos » -car évidemment -nantis- d'agriculteurs!

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) Actu-La Rochelle sur un réseau européen de trafiquants de drogues :

« À La Rochelle (Charente-Maritime), quatre personnes ont été interpellées à la suite d'une enquête qui a duré plusieurs années. Il s'agit d'un couple et de deux autres individus. Les personnes interpellées sont accusées de participer à un vaste trafic d'héroïne et de cocaïne. Elles ont été mises en examen pour les chefs d'accusation suivant : « Trafic, blanchiment d'argent, participation à une association de malfaiteurs et importation en bande organisée de produits stupéfiants » a indiqué France 3. Le couple de Rochelais a été interpellé à Malaga par la police espagnole. Ils étaient tous deux visés par un mandat d'arrêt européen. Les deux autres individus arrêtés ont été interpellés à La Rochelle puis placés en détention provisoire. Publié le 14 janv. 2025 »

-(2) Article du site Terre-Net :

https://www.terre-net.fr/irrigation/article/885081/plus-d-un-m
illion-d-euros-d-amendes-pour-de-l-irrigation-illegale